

PROMOTION CASH-BACK PURINA ONE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 Promotion Cash-Back

- 1.1 Nestlé Suisse S.A. organise une promotion Cash-Back du 07 septembre 2025 jusqu'au 10 décembre 2025 pour les produits suivants de la marque PURINA ONE® (ci-après la Promotion) :

Produkt	EAN
PURINA ONE Hydralife Poulet	8445291547001
PURINA ONE Hydralife Saumon	8445291547537

- 1.2 Les participants doivent acheter au moins un produit PURINA ONE Hydralife mentionnés à l'art. 1.1 dans un magasin Coop en Suisse et peuvent demander le remboursement de CHF 4.95 en fonction de l'article. Un maximum d'un article peut être demandé par numéro de téléphone. Le versement peut être demandé jusqu'au 10 decembre 2025. Les demandes de versement après cette date ne seront pas prises en compte.

Ce versement peut se faire via l'application TWINT. Toute autre forme de remboursement (y compris en espèces) est exclu. Débitrice du versement est Nestlé Suisse S.A.

Article 2 Participants

La Promotion est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans au moment de sa participation. Les participants doivent être domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein

Article 3 Participation

- 3.1 La participation à la Promotion se déroule comme suit :

- Achetez un produit précité de la marque PURINA ONE Hydralife
- Activez la promotion en scannant le code QR présent sur le sticker
- Sélectionnez votre langue en haut de la page, puis ouvrez WhatsApp pour continuer.
- Vous recevez un code alphanumérique. Copiez ce code et insérez le dans votre application TWINT pour initier le versement :
 1. Ouvrez votre application TWINT
 2. Ouvrez le scanner QR-Code dans l'application
 3. Changez sur l'onglet « insérer code »
 4. Insérez le code
 5. Une confirmation du versement suivra

- 3.2 En participant à cette Promotion le participant accepte ces conditions de participation dans leur totalité et sans réserve. Le participant peut participer une seule fois à la Promotion. La limite est déterminée par foyer/numéro mobile/achat/compte TWINT ou une combinaison de plusieurs de ces paramètres. Non cumulable avec d'autres actions

- 3.3 Le participant accepte que dans le cadre de cette Promotion ses données personnelles soient collectées et traitées par Nestlé Suisse SA et/ou des entreprises partenaires spécialement

mandatées dans le respect de la loi suisse sur la protection des données ainsi du RGPD européen.

3.4 D'autre part, le participant s'engage notamment à:

- Ne causer aucun dysfonctionnement ou interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site Web.
- Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.
- Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.
- Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.
- Ne pas usurper l'identité d'un tiers ou d'utiliser un faux nom.
- Ne pas utiliser de procédé contraire à la bonne foi pour accroître ses chances de gain ou les chances de gain de tiers, par le biais de solutions technologiques ou d'astuces en tout genre (par exemple recours à des groupes de vote sur les réseaux sociaux).

Toute personne contrevenant à ces interdictions ou adoptant des comportements analogues pourra être exclue de la Promotion et/ou sera privé de gain. Nestlé Suisse SA se réserve le droit d'entreprendre également toute démarche judiciaire ou administrative pour le cas où ces comportements devaient enfreindre la loi ou compromettre ses intérêts.

3.5 Nestlé Suisse SA est libre d'annuler tout ou partie de la Promotion en cas d'irrégularités, notamment par voie informatique, dans le cadre de la participation à la Promotion.

Article 4 Responsabilité

4.1 Nestlé Suisse SA se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de cette Promotion si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.

4.2 Nestlé Suisse SA rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via des sites partenaires.

4.3 En outre, Nestlé Suisse SA ne saurait être tenue pour responsable de dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Dans le cadre de l'utilisation de ce site (navigation [et processus de vote]), les participants acceptent de ne diffuser aucun contenu du site sur des sites tiers.

4.4 Nestlé Suisse SA ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter ou à participer à la Promotion du fait de défauts techniques ou de problèmes liés notamment à l'encombrement des réseaux.

Nestlé Suisse SA ne peut être tenue responsable:

- Des problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet.
- Des dysfonctionnements techniques et mécaniques.
- Des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte.
- D'autres dysfonctionnements.

- D'erreurs causées par l'équipement, la programmation, des erreurs humaines ou tout autre motif.
- De dommages sur les ordinateurs du participant ou de toute autre personne résultant de la participation à la Promotion .

Article 5 For et droit applicable

En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, une solution amiable sera recherchée. Au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, le for est à Vevey. Le droit suisse est applicable.

Vevey, Septembre 2025